

10:28:21



Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

**COMMISSION PERMANENTE
DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025**



LA POSITION DES ÉCOLOGISTES SUR LES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

COMMISSION 3 - TRANSPORTS

HAUSSE DES TARIFS TER : LA SPIRALE INFERNALE CONTINUE !

Après une hausse de 4,5 % des billets occasionnels et de 1 % des abonnés TER et étudiants en février 2024, de 5,5 % des occasionnels et de 1%, 9% pour les abonnés, après un doublement des titres unitaires sur les cars interurbains et les substitutions ferroviaires qui passent de 1 à 2 euros, la droite régionale annonce à nouveau une hausse de 3%. La hausse tarifaire devient chronique et Monsieur Coulon annonce déjà la couleur: ce sera chaque année la même chanson au lendemain des fêtes de fin d'années, les usagers devront remettre la main au portefeuille.

La Région invoque un réalignement tarifaire avec ses voisines. C'est méconnaître les réalités sociales propres aux Hauts-de-France: Par exemple, 81% des jeunes de 18 à 25 ans de notre région déclarent avoir renoncé à un emploi ou une formation à cause de leurs difficultés à se déplacer. Ce taux monte à 87% chez les jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation). Dans certains bassins d'emploi de la région, une part importante des demandeurs d'emploi n'a pas de moyen de locomotion : par exemple, 34% dans l'agglomération lilloise, 29% dans le Sambre-Avesnois, 23% dans le Santerre, 31% dans le sud du Beauvaisis. Ces quelques chiffres illustrent bien la nécessité de maintenir une gamme tarifaire adaptée à tous les territoires et à tous les publics. Les écologistes s'opposent à toute nouvelle hausse et demandent une réflexion sur l'élargissement de la gratuité des transports.

Deux amendements concernant la politique tarifaire régionale seront défendus par Julien Poix:

Le premier demande l'annulation de la hausse des tarifs pour les usagers occasionnels, usagers et étudiants à compter du début de l'année 2026. Nous devons refuser cette hausse pour maintenir et développer l'attractivité du TER et protéger le

pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Le second réclame le remboursement pour les abonnés de la carte TER Hauts-de-France qu'ils auraient pu acquérir pour l'année en cours : en effet, la nouvelle gamme tarifaire offrira à tout abonné les mêmes avantages qu'aux détenteurs d'une carte TER Hauts-de-France. C'est une mesure de justice.



COMMISSION 5 - ÉDUCATION

POUR LE RÉTABLISSEMENT RAPIDE DU FONCTIONNEMENT NORMAL DES 269 LYCÉES DE LA RÉGION

Le 10 octobre 2025, une cyberattaque d'ampleur par ransomware, revendiquée par le groupe QILIN, a frappé le système d'information des lycées de la Région Hauts-de-France. Une cellule de crise s'est rapidement mise en œuvre pour réagir à la cyberattaque qui prive les établissements d'un fonctionnement normal et des équipes mobilisées dans les lycées. Le système d'information et de communication des lycées contribue notamment à l'accueil et à la sécurité des élèves, à la pédagogie, aux actions éducatives et au fonctionnement des établissements. Il est utilisé au quotidien par environ 292 000 usagers.

Plus de 6 semaines de cybercrise, tout n'est pas encore réglé dans les lycées. Aujourd'hui, l'accès à internet est rétabli dans plus de la moitié des lycées, 14 d'entre eux ont retrouvé un fonctionnement pédagogique et administratif complet et des équipes éducatives alertent encore en plus du manque de moyens des établissements avec une DGF qui se réduit d'années en années.

Suite à ces alertes et cette situation dégradée, une première délibération de 3,25 millions d'euros sera proposée aux élus lors de Commission permanente du 27 novembre puis une 2^{de} délibération de 19,25 millions d'euros lors de la réunion du 12 Décembre afin de poursuivre la "remédiation" en 2026. Soit, un plan global représente 22,5 millions d'euros pour conforter la sécurité du système d'information dans le cadre de cette remédiation.

C'est un financement massif qui doit permettre, à terme, de reconstruire l'infrastructure centrale et les infrastructures locales, tout en sécurisant en temps réel les postes et serveurs.

Les conseillers régionaux écologistes qui ont très rapidement alertés sur la situation des lycées et sur le vols des données, remercient une nouvelle fois les équipes informatiques mobilisés et saluent ces crédits supplémentaires pour la remise en service normale

Pour autant, aucune date de remise en service n'est annoncée par la Région, l'information des familles dont les données ont été volées reste insuffisante et nous demandons qu'une commission spéciale régionale sur ces questions de cybersécurité soit mis en oeuvre rapidement pour qu'on puisse en tirer toutes les conséquences afin de prévenir d'éventuelles prochaines attaques.



COMMISSION 5 - ÉDUCATION

HAUSSE DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE : LA RÉGION PEUT AGIR PAR DES PANIERS BIO ET SOLIDAIRES

Par une délibération que nous avons refusé, la Région a décidé en juillet 2024 de stopper les aides aux repas gratuits pour les étudiants les plus boursiers à la rentrée de septembre 2025, et a ainsi supprimé 2 millions d'€ d'aide aux étudiants, dont un tiers pour les étudiants picards. Le budget du Fonds Régional Social d'Urgence (FRSU) a été réduit de 480 000 € entre 2024 et 2025. Il n'est de toute façon que peu utilisé et rarement pour des questions alimentaires.

Après une mobilisation des étudiants et nos nombreuses alertes, lors de la Commission permanente d'octobre, le Président Bertrand a finalement reconnu que la suppression était une erreur et dit réfléchir à un nouveau dispositif, nous demandant de lui faire des propositions. La Vice-présidente a engagé une concertation avec les organisations étudiantes. Nous avons fait de même en recherchant un nouveau dispositif avec 2 impératifs, ne pas payer à la place de l'Etat et qu'il profite aussi aux agriculteurs locaux.

Nous tenons notre engagement. Le constat :

1. pour faire face à cette précarité étudiante grandissante, les organisations étudiantes sur l'ensemble de notre territoire régional organisent de leur propre chef des distributions alimentaires à partir des stocks des associations caritatives classiques.
2. Mais les colis alimentaires contiennent surtout des denrées longues conservations, ce qui crée un déficit en aliments variés et équilibrés. Les produits les plus manquants dans les distributions caritatives sont les produits frais notamment les fruits et légumes, viande, poisson), les produits protéinés (œufs, légumineuses), ainsi que les produits d'hygiène.
3. D'un autre côté, nos producteurs locaux dont les agriculteurs souffrent encore de la baisse de consommation dû à l'inflation mais innove avec des coopératives agricoles capables d'approvisionner notre territoire et le dispositif PANIERS (Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire), soutenu par d'autres collectivités, et qui propose de lever les freins à l'alimentation durable en distribuant des paniers de produits bio et locaux à moindre prix aux personnes en situation de précarité alimentaire.

Notre proposition est donc de profiter de ces ressources locales et bio pour approvisionner les distributions alimentaires des étudiants et des associations caritatives dédiés aux étudiants en précarité. C'est faisable rapidement et bien sûr réglementaire



LES ÉCOLOGISTES
HAUTS-DE-FRANCE

COMMISSION PERMANENTE
DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025



CONTACTS PRESSE

Mattéo FERRUX

Chargé de communication

matteo.ferrux@hautsdefrance.fr

Tél : 03 74 27 56 34

Louis GERMAIN

Secrétaire général

louis.germain@hautsdefrance.fr